

Gouvernance des universités québécoises**DÉCLARATION COMMUNE DES MEMBRES DU REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES SYNDICATS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (RASUL)**

Lors d'une réunion spéciale, tenue le lundi 4 mai à l'Université Laval, les membres du RASUL ont adopté à l'unanimité la déclaration suivante concernant le projet de loi sur la gouvernance des universités présenté par la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport Mme Michelle Courchesne.

Les membres du Regroupement des associations et des syndicats de l'Université Laval (RASUL), représentant plus de 50 000 personnes travaillant ou étudiant à l'Université Laval, adoptent une position commune concernant le projet de loi sur la gouvernance des universités déposé l'automne dernier par la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne.

Nous considérons que la saine gouvernance des universités se réalise par le respect des principes d'autonomie universitaire, de collégialité et de transparence. Conséquemment, nous rejetons fermement la vision monolithique du projet de loi 107, plus particulièrement en ce qui a trait à la composition et au fonctionnement du Conseil d'administration, ainsi qu'à la procédure de nomination du recteur. De même, il nous apparaît incohérent de statuer sur la structure organisationnelle des universités sans aborder la question de leur sous-financement chronique.

Nous affirmons que les principes suivants doivent présider à la bonne gouvernance de notre université, soit :

- la reconnaissance du principe de l'autonomie des universités, qui ne doivent être soumises ni au gouvernement ni aux intérêts privés, en vertu de leur mission de service public ;
- la représentation diversifiée des membres de la communauté universitaire au sein du Conseil d'administration composé à majorité de membres internes ;
- l'origine diversifiée des membres externes du Conseil d'administration, provenant de différents milieux tels que l'éducation, la culture, les organismes communautaires et les affaires ;
- l'élection du recteur par un collège électoral représentatif ;
- la mise en œuvre effective des principes de collégialité et de transparence, notamment par le renforcement du rôle de l'assemblée générale de l'Université Laval, instance représentant l'ensemble de la communauté universitaire.

Les organisations signataires sont :

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures inc. (ÆLIÉS)

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

Confédération des Associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université Laval (SARE)

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc. (SCCCUL)

Syndicat des employés et employées de l'Université Laval (SEUL)

Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ)

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL)

Syndicat des responsables de formation pratique de l'Université Laval (SRFPUL-CSQ)